

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 17 octobre 2017

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Élections des membres de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement a pris plusieurs arrêtés relatifs à l'organisation des élections qui permettront le renouvellement des membres de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC).

Élus tous les cinq ans, les 35 membres de l'assemblée générale constituent l'organe délibérant de la CANC. Ils contribuent aux réformes agricoles en lien avec les pouvoirs publics et participent au développement du secteur agricole et à son accompagnement, notamment vers le développement durable.

Le calendrier électoral

Près de 2 300 électeurs, répartis entre trois collèges électoraux, se rendront aux urnes mardi 12 décembre 2017. Les opérations de vote se dérouleront dans chaque mairie, de 8 h à 15 h 30. Des cartes d'électeur leur seront adressées début novembre.

Les résultats du scrutin seront ensuite connus le 21 décembre, lors de leurs publications au journal officiel. La première assemblée générale de la CANC devrait ensuite se tenir début janvier 2018.

Les électeurs qui souhaitent se porter candidats aux élections peuvent déposer leur liste auprès de la Chambre d'agriculture, entre le mercredi 8 et le vendredi 17 novembre.

Les trois collèges électoraux

Les 2 300 électeurs se répartissent entre trois collèges :

- **le collège des exploitants agricoles**, qui rassemble 1 076 exploitations en province Sud, 489 en province Nord et 61 dans les Îles Loyauté, soit 1 626 exploitants,
- **le collège des petits exploitants ruraux et les structures coopératives**, qui regroupe 639 noms : 452 en province Sud, 160 en province Nord et 27 dans la province des Îles,
- **le collège des coopératives, associations et syndicats agricoles**, qui compte 11 électeurs toutes provinces confondues.

* *
*